



Après son limogeage à ce poste par le président de cette institution, il a saisi à travers ses avocats, la Commission d'Ethique par une requête, pour une double procédure datée du 16 août 2021.

Depuis le 6 août 2021, Seidou Mbombo Njoya, de sa posture de président par intérim de la Fécafoot, a signé une décision non datée mettant Benjamin Didier Banlock, le secrétaire général par intérim, en interdiction de service à titre conservatoire. C'est le début de ce qu'il va être désormais convenu d'appeler « Affaire Benjamin Didier Banlock contre Fécafoot ». Ce secrétaire général par intérim de la Fécafoot, par les soins de ses avocats, a tenu à faire valoir ses droits, à travers une requête adressée à la Commission d'Ethique de la Fécafoot, pour une double procédure. « Monsieur Banlock Benjamin Didier : sollicite l'annulation de la décision n°018/Fécafoot/Pdt/2021 non datée prise par monsieur le président par intérim de la Fécafoot ; dépose plainte contre M. Seidou Mbombo Njoya, président par intérim de la Fécafoot, pour abus de pouvoir, violation des textes de la Fécafoot, harcèlement, détournement de fonds », lit-on sur la requête adressée au président et aux membres de la Commission d'Ethique de la Fécafoot, par Me Nlend et Me Ngom Esther Sandrine, tous conseils de Benjamin Didier Banlock, déposée le 17 août 2021 par exploit d'huissier (Me Mbeleck Mbeinoun). Cette requête étant motivée par l'application des dispositions statutaires et du Code d'Ethique de la Fécafoot. « En application des dispositions combinées des articles 70 et 74 des Statuts de la Fécafoot, ensemble les articles 2, 3, 4, 5, 13, 19, 26, 28, 30, 42, 45, 63 et suivants du Code

d’Ethique de la Fécafoot », précise la requête.

Les faits

Benjamin Didier Banlock sous contrat (prorogé de deux ans) depuis le 20 octobre 2020 comme secrétaire général de la Fécafoot, est devenu intérimaire comme tous les autres organes de la fédération suivant la lettre de la secrétaire générale de la Fifa du 16 janvier 2021, après la sentence du Tas de la veille, ayant annulé les textes et l’entière du processus électoral ayant conduit Seidou Mbombo Njoya à la tête de cette institution. « En plein dans l’exercice de ses fonctions, qui nécessitent à n’en point douter une neutralité certaine et absolue, M. Banlock Benjamin Didier sera approché, et ce depuis quatre mois environ, par monsieur Seidou Mbombo Njoya lui demandant de « se joindre à lui afin de combattre » un potentiel candidat ayant des ambitions électorales à la présidence de la Fécafoot ; que face au refus répété du requérant lui ayant opposé la neutralité de ses fonctions, M. Seidou Mbombo Njoya entreprendra donc d’user de ses pouvoirs pour régler les comptes à Banlock Benjamin Didier », décrivent les conseils du requérant.

Dès lors, le secrétaire général par intérim de la Fécafoot a reçu plusieurs demandes d’explications de la part de Seidou Mbombo Njoya, dont la dernière, celle du 03 août, portant « prétendument sur l’insubordination caractérisée, propos mensongers et discourtois. Ce à quoi Benjamin Didier Banlock a répondu le 5 août 2021, avant la réunion du Comité exécutif de la Fécafoot du 06 août. Seidou Mbombo Njoya avait déjà signé la décision de mise à l’écart du secrétaire général par intérim, qu’il a fait porter au domicile de celui-ci par une de ses collaboratrices. « Le même soir à 18h41 et non sans avoir ordonné les dépenses liées à l’organisation de la réunion des membres du Comité exécutif du 06 août 2021, malgré les réserves émises par le secrétaire général », explique la requête dans laquelle plusieurs charges sont portées contre la gestion du président par intérim de la Fécafoot y compris le processus électoral qu’il entend engager dans les prochains jours. D’où la demande non seulement d’annulation de la décision non datée de Seidou Mbombo Njoya, mais surtout sa suspension provisoire.

« Nous comptons aller jusqu’au bout »

« Nous comptons aller jusqu’au bout. Nous comptons saisir toutes les instances juridictionnelles compétentes dans ce genre de différends. Notre demande a été claire dans le cadre de la requête déposée à la Fécafoot. Nous irons jusqu’au bout, jusqu’à ce que la décision portant interdiction de service de M. Banlock soit annulée ou rapportée. Nous estimons aussi que M. Seidou Mbombo Njoya a posé un ensemble d’actes blâmables qui sont en violation du Code d’Ethique à l’égard de M. Banlock. C’est à ces instances juridictionnelles de décider de notre deuxième demande. Il y a même des voies de droit qui nous permettent de saisir la CCA, en attendant que la Commission d’Ethique siège. C’est ce que nous allons faire », a promis Me Nlend, que nous avons joint au téléphone. A la Fécafoot, l’on n’a pas souhaité s’exprimer sur le sujet. Les responsables ont préféré le silence, arguant qu’ils ne peuvent pas commenter sur une affaire en instance. C’est un nouveau feuilleton qui a commencé avec la Fécafoot, qui traîne contre elle, plusieurs autres procédures par devant les juridictions nationales et internationales.

Le Jour
